

ÉTUDE DE REGROUPEMENT MUNICIPAL

On répond à vos questions en page 5

Pour ne rien manquer de l'actualité à Laurier-Station

LE MOT DU MAIRE.....3	SERVICE DE RADIOLOGIE.....10	BIBLIOTHÈQUE.....12
CONSEIL EN BREF.....8	DONS À LA RESSOURCERIE.....10	HALLOWEEN.....14
CITOYENS INFORMÉS.....9	SERVICE INCENDIE.....11	COMPLEXE RÉCRÉATIF.....15

Date de tombée pour l'édition du mois de décembre : **29 NOVEMBRE**

Direction des communications | 418 728-3852 poste 206

Écrire à : communication@ville.laurier-station.qc.ca



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 2 décembre à 19 h, salle La Chapelle

PREMIÈRE COLLECTE D'HIVER

Mercredi 18 décembre



Coordonnées de la Municipalité



ville.laurier-station.qc.ca

Municipalité de Laurier-Station

121, rue St-André, Laurier-Station, QC G0S 1N0

Tél. : 418 728-3852

info@ville.laurier-station.qc.ca

Heures d'ouverture

Lundi au jeudi : 8 h 30 à 16 h 30

Fermé sur l'heure du dîner de 12 h à 13 h

Vendredi : 8 h 30 à 12 h

Garage municipal

128, rue de la Chapelle

Laurier-Station, QC G0S 1N0

Complexe récréatif (piscine et gymnase)

136, rue Bergeron, Laurier-Station, QC G0S 1N0

Tél. : 418 728-2725

reception@ville.laurier-station.qc.ca

Heures d'ouverture

Horaire spécial du 19 novembre au 20 décembre ! Voir en page 15.



Horaire du service à la clientèle*

Lundi au jeudi : 13 h à 21 h 30

*Pour toute information sur la programmation des loisirs, le paiement d'une activité ou pour les réservations de salles et de plateaux.

Pour rejoindre notre équipe

ADMINISTRATION : 418 728-3852

Direction générale : M. Stéphane Dion | poste 202 | dg@ville.laurier-station.qc.ca

Évaluation, taxes, services municipaux : Mme Nicole Roussin | poste 200 | nicole.roussin@ville.laurier-station.qc.ca

Urbanisme, aménagement et permis : Mme Claudine Fontaine | poste 204 | urbanisme@ville.laurier-station.qc.ca

Gestion financière : Mme Michèle Nolet | poste 203 | comptabilite@ville.laurier-station.qc.ca

Travaux publics : M. Stéphane Milot | poste 205 | travauxpublics@ville.laurier-station.qc.ca

Loisirs et location de salles : Mme Isabelle Toutant | 418 728-2725 | loisirs@ville.laurier-station.qc.ca

Communications : Mme Karine Tessier | poste 206 | communication@ville.laurier-station.qc.ca

Sécurité incendie : M. Patrick Rousseau | 418 728-4553 | serviceincendie@ville.laurier-station.qc.ca

CONSEIL MUNICIPAL

Mairesse : Mme Huguette Charest | huguette.charest@ville.laurier-station.qc.ca

Maire suppléant - Conseiller, siège 1 : M. William Arsenault | william.arsenault@ville.laurier-station.qc.ca

Conseillère, siège 2 : Mme Jessika Daigle | jessika.daigle@ville.laurier-station.qc.ca

Conseillère, siège 3 : Mme Suzanne Croteau | suzanne.croteau@ville.laurier-station.qc.ca

Conseiller, siège 4 : M. Marc Legros | marc.legros@ville.laurier-station.qc.ca

Conseiller, siège 5 : M. Ghislain Beaulieu | ghislain.beaulieu@ville.laurier-station.qc.ca

Conseiller, siège 6 : M. Denis Pérusse | denis.perusse@ville.laurier-station.qc.ca

ET SI ON SE REGROUPAIT?

Étude sur un éventuel regroupement municipal

Est-ce que les municipalités de Laurier-Station, Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun et Sainte-Croix devraient se regrouper pour former une seule municipalité?

C'est une question importante et complexe, qui peut surprendre à première vue et faire réagir. Nous en sommes parfaitement conscients. Compte tenu du contexte actuel dans lequel évoluent les petites municipalités, nous sommes toutefois d'avis qu'il est devenu pertinent, voire nécessaire, de répondre à cette question.

Aujourd'hui, nous signons conjointement ce Mot des maires sans avoir la prétention de connaître la réponse à cette question déterminante pour l'avenir de nos trois municipalités.

Nous sommes maires des municipalités de Laurier-Station, Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun et Sainte-Croix, et nous en sommes extrêmement fiers! Fiers de représenter une communauté dynamique et d'y habiter. Fiers de contribuer au développement de notre milieu de vie et fiers de favoriser son rayonnement.

Néanmoins, en tant que premiers gestionnaires, nous avons le devoir moral d'être lucides et de regarder vers l'avenir dans l'intérêt de nos citoyens. Nous sommes convaincus qu'il est préférable de s'organiser avant de se faire organiser.

Aucuns frais et aucune obligation pour les municipalités

C'est pourquoi les municipalités de Laurier-Station, Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun et Sainte-Croix ont mandaté le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin de réaliser une étude d'opportunité sur un éventuel regroupement municipal.

Les membres des trois conseils municipaux ont adopté unanimement une résolution en ce sens lors de leur séance ordinaire du mois de novembre pour obtenir du



ministère une analyse neutre quant aux avantages et désavantages d'un éventuel regroupement entre les trois municipalités.

Il est toutefois important d'insister sur le fait que cette étude est réalisée gratuitement par le ministère et donc sans aucuns frais pour les municipalités. De plus, il s'agit d'une démarche volontaire et les municipalités participantes n'ont aucune obligation de procéder ensuite à un regroupement une fois l'étude complétée, et ce, peu importe les conclusions.

Une étude complète et détaillée

Plus que jamais, les municipalités, en particulier celles de petite taille, sont confrontées à des enjeux majeurs, comme la pénurie de main-d'œuvre, la hausse des coûts, et l'augmentation du fardeau administratif et des obligations légales. Cette réalité de plus en plus complexe permet d'envisager que des regroupements municipaux sont inévitables à court ou à moyen terme, surtout si les municipalités souhaitent maintenir la qualité des services offerts aux citoyens et ne pas alourdir le fardeau fiscal des contribuables.





C'est pourquoi les trois municipalités, d'un commun accord, ont décidé de faire preuve de proactivité avant que la situation se complique davantage en obtenant un avis impartial du ministère. Celui-ci analysera les différents scénarios possibles en tenant compte des particularités de chaque municipalité.

L'étude d'opportunité permettra de poser un regard sur les aspects socioculturels, économiques, géographiques et politiques à considérer, et d'examiner les impacts financiers et fiscaux qu'aurait un possible regroupement, notamment sur la charge fiscale des citoyens. À titre d'exemple, l'étude analysera de façon détaillée les aspects financiers et fiscaux notamment en lien avec la taxation, les surplus accumulés, la dette à long terme, les infrastructures, les ressources humaines et les aides financières disponibles, ainsi que les structures politique et administrative.



Une fois l'étude complétée, d'ici environ 12 mois, si les municipalités désirent poursuivre le processus, un comité formé d'élus et d'officiers municipaux sera mis en place pour négocier les conditions d'un éventuel regroupement entre les municipalités. Les résultats seront ensuite présentés à la population dans le cadre de consultations publiques.

Importance de préserver l'identité locale

En terminant, nous souhaitons être clairs sur un élément crucial.

Pour les trois municipalités participantes, il est primordial de réaliser cette démarche avec une approche axée sur la confiance, la transparence et l'équité, cela afin de s'assurer que l'ensemble des décisions soient prises dans l'intérêt de tous.



Par ailleurs, peu importe les conclusions de cette étude et les décisions qui en découleront, il est impératif pour les trois municipalités de préserver et de faire perdurer l'identité locale et le dynamisme de chacune d'elles.

Huguette Charest
Mairesse de Laurier-Station
huguette.charest@ville.laurier-station.qc.ca

Annie Thériault
Mairesse d'Issoudun
maireesse@issoudun.qc.ca

Stéphane Dion
Maire de Sainte-Croix
maire@saintecroix.ca

Afin d'en apprendre davantage sur cette démarche, un document, sous la forme de questions et réponses, est disponible sur les sites Internet des trois municipalités et aux pages 5 à 7 de cette édition.





Étude de regroupement municipal

TOUTES LES RÉPONSES À VOS QUESTIONS

L'ÉTUDE

1. Pourquoi réaliser cette étude?

Plus que jamais, les municipalités, en particulier celles de petite taille, sont confrontées à des enjeux majeurs, comme la pénurie de main-d'œuvre, la hausse des coûts, et l'augmentation considérable du fardeau administratif et des obligations légales.

Cette réalité de plus en plus complexe permet d'envisager que des regroupements municipaux sont inévitables à court ou à moyen terme, surtout si les municipalités souhaitent maintenir la qualité des services offerts aux citoyens et ne pas alourdir le fardeau fiscal des contribuables.

D'un commun accord, les trois (3) municipalités (Laurier-Station, Issoudun et Sainte-Croix) souhaitent donc obtenir une analyse neutre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation qui présentera une liste complète des avantages et des désavantages d'un éventuel regroupement municipal.

2. Quels sont les éléments qui seront analysés dans cette étude?

Cette étude permettra d'analyser les aspects socioculturels, économiques, géographiques et politiques à considérer, et d'examiner les impacts financiers et fiscaux qu'aurait un possible regroupement, notamment sur la charge fiscale des citoyens.

Concrètement, cette étude analysera de façon détaillée les aspects financiers et fiscaux notamment en lien avec la taxation, les surplus accumulés, la dette à long terme, les infrastructures, les ressources humaines et les aides financières disponibles, ainsi que les structures politique et administrative.

À titre d'exemple, cette étude présentera les prévisions budgétaires de la première année d'une nouvelle municipalité issue d'un regroupement.

3. Quels sont les avantages potentiels de procéder au regroupement de municipalités?

Les avantages, tout comme les désavantages, seront présentés et analysés dans l'étude réalisée par le ministère.

Il est possible d'affirmer à partir de regroupements déjà réalisés ailleurs au Québec qu'il existe des avantages à se regrouper pour les municipalités, notamment d'un point de vue d'efficacité et financier. À titre d'exemples, un regroupement pourrait être bénéfique pour les municipalités en évitant la duplication de tâches administratives, en optimisant l'utilisation des ressources humaines et financières, ainsi qu'une planification plus efficace des services et une réduction de coûts.

4. Combien coûtera la réalisation de cette étude?

Cette étude est réalisée gratuitement par le Ministère et donc sans aucuns frais pour les trois (3) municipalités.

5. Une fois l'étude réalisée, est-ce que les municipalités seront obligées de se regrouper?

Non, il s'agit d'une démarche volontaire des trois (3) municipalités et celles-ci n'ont aucune obligation de procéder à un regroupement une fois l'étude complétée, et ce, peu importe les conclusions de l'étude.

Chaque municipalité est libre de décider si elle souhaite se regrouper ou non.

CONSULTATIONS ET SÉANCES D'INFORMATION

6. Quelles seront les prochaines étapes une fois l'étude réalisée?

Une fois l'étude complétée, d'ici environ douze (12) mois, celle-ci sera déposée et les conclusions seront présentées aux Conseils des trois (3) municipalités pour analyse et décision.



Ensuite, si les municipalités souhaitent poursuivre la démarche, un comité composé de membres des conseils sera mis en place pour négocier les conditions d'un possible regroupement municipal.

Il y aura ensuite des consultations publiques avec des séances d'information pour la population.

La dernière étape consiste après à demander et obtenir l'approbation gouvernementale.

7. Est-ce que les citoyens des trois municipalités seront consultés?

Oui, les citoyens des trois (3) municipalités seront informés à chaque étape du processus.

Une fois terminée, l'étude d'opportunité sera déposée en séance du conseil et publiée sur les sites des trois (3) municipalités.

Si les municipalités décident de poursuivre le processus, des séances d'information et de consultation auront lieu.

Il est important de préciser que la tenue de référendum n'est pas obligatoire. Toutefois, le Ministre peut obliger une ou des municipalités à soumettre le projet au processus d'approbation référendaire.

De plus, pendant le processus, tous les citoyens peuvent transmettre leurs questions ou leurs commentaires directement à leur municipalité.

NOM ET IDENTITÉ

8. S'il y a un regroupement, est-ce que les noms et identités de Laurier-Station, Issoudun et Sainte-Croix vont disparaître?

Il s'agit d'une question très importante. Peu importe les conclusions de cette étude et les décisions qui en découleront, les trois (3) municipalités jugent impératif de préserver et de faire perdurer l'identité locale et le dynamisme de chacune d'elles.

En ce sens, il est essentiel qu'un éventuel projet de regroupement permette de préserver les noms et les identités des trois (3) municipalités. À titre d'exemple, des regroupements municipaux réalisés récemment ont fait en sorte que les noms des municipalités participantes sont devenus des secteurs ou des arrondissements.

9. S'il y a un regroupement, quel sera le nom de la nouvelle municipalité?

Il s'agit d'un élément important qui peut être sensible pour certains, ce qui est tout à fait légitime.

Il est important d'insister sur le fait qu'aucune décision n'a été prise sur cette question.

Dans l'éventualité où les municipalités décideraient de poursuivre le processus une fois l'étude d'opportunité complétée, cet enjeu serait discuté par le comité de négociation qui sera mis en place.

Plusieurs options sont possibles pour déterminer le nom de la nouvelle municipalité : un comité pourrait être mis en place afin de faire des recommandations ou une consultation pourrait être tenue dans la population.

Par ailleurs, il est possible d'adopter un nom temporaire en attendant de statuer sur le nom définitif.

LES FINANCES

10. S'il y a un regroupement, est-ce que ça signifie que les citoyens vont payer plus cher de taxes municipales?

Généralement, les regroupements municipaux permettent aux municipalités de réaliser des gains financiers.

Tous les enjeux en lien avec la taxation seront analysés en détail dans l'étude qui sera réalisée par le Ministère. L'étude présentera différents scénarios et des prévisions budgétaires pour la première année d'une nouvelle municipalité issue d'un regroupement.



11. S'il y a un regroupement, est-ce que les citoyens d'une municipalité vont payer pour la dette à long terme des deux autres municipalités?

L'enjeu de la dette à long terme des municipalités et sa répartition sera l'un des éléments importants analysés dans le cadre de l'étude d'opportunité.



Au terme de cette analyse, la question de la gestion de la dette à long terme fera partie des négociations dans l'éventualité où les municipalités décideraient de poursuivre le processus.

Par exemple, il pourrait être décidé que chaque municipalité est responsable de sa dette à long terme au jour du regroupement et que celle-ci serait répartie par territoire (secteur) jusqu'à ce qu'elle soit éliminée.

12. S'il y a un regroupement, est-ce qu'une municipalité devra partager ses surplus accumulés avec les deux autres municipalités?

Tout comme pour la dette à long terme, la question des surplus accumulés sera analysée dans l'étude d'opportunité et devrait ensuite faire partie des négociations entre les municipalités.

À titre d'exemple, il pourrait être décidé que les surplus accumulés en date du regroupement soient mis dans des fonds dédiés qui pourraient être utilisés uniquement pour réaliser des projets ou des dépenses sur le territoire concerné.

LES INFRASTRUCTURES ET LES SERVICES

13. S'il y a un regroupement, est-ce que des bâtiments municipaux seront fermés?

L'enjeu de la gestion des bâtiments publics sera également analysé dans le cadre de l'étude d'opportunité et des scénarios seront proposés.

Toutefois, les trois (3) municipalités sont d'accord pour affirmer que dans l'éventualité d'un regroupement il est essentiel de maintenir des services de proximité dans chaque secteur.

LES RESSOURCES HUMAINES

14. S'il y a un regroupement, est-ce que des employés municipaux risquent de perdre leur emploi?

Non, il est clairement prévu qu'un employé municipal ne peut pas perdre son emploi à la suite d'un regroupement de municipalités.

Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, un regroupement municipal pourrait permettre une optimisation de l'utilisation des ressources afin de permettre de maintenir la qualité des services aux citoyens.

Les enjeux des ressources humaines et des structures administratives seront analysés dans l'étude d'opportunité.

GOUVERNEMENT ET FINANCEMENT

15. Est-ce que le gouvernement veut obliger les municipalités à se regrouper?

Non, il s'agit d'une démarche volontaire des trois (3) municipalités qui demandent au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de les accompagner et de réaliser une étude d'opportunité.

Dans son Plan stratégique 2023-2027, le Ministère dit vouloir prioriser la coopération intermunicipale, le partage de ressources entre les municipalités et le soutien aux municipalités pour la réalisation d'études sur les occasions de regroupement.

16. Est-ce que d'autres regroupements municipaux ont été réalisés récemment ou sont présentement à l'étude?

Les projets de regroupements municipaux à l'étude sont de plus en plus nombreux. Ce qui signifie que les municipalités sont de plus en plus nombreuses à se poser la question si un regroupement avec d'autres municipalités est souhaitable.

Actuellement, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accompagne 24 municipalités dans le cadre de sept (7) projets de regroupement, dont trois (3) dans la région de Chaudière-Appalaches.

En 2024, deux (2) regroupements ont été réalisés au Québec, dont un (1) en Chaudière-Appalaches.

17. Est-ce qu'il existe des aides financières pour réaliser un regroupement municipal?

Oui, il existe des aides financières pour soutenir les projets de regroupement municipal.

Le Programme d'aide financière au regroupement municipal (PAFREM) prévoit deux volets.

Le Volet 1 prévoit un remboursement de 50 % des frais engagés pour la réalisation d'une étude réalisée par une firme externe ou pour d'autres services professionnels.

Le Volet 2 vise à soutenir les municipalités regroupées en offrant une subvention de base de 250 000 \$ pour un regroupement de deux municipalités avec un montant additionnel de 50 000 \$ par municipalité supplémentaire. De plus, l'aide financière est bonifiée d'un montant par habitant qui varie en fonction de la population totale.

L'étude réalisée présentera de façon détaillée l'aide financière offerte.



LE CONSEIL EN BREF

Séance ordinaire du lundi 4 novembre 2024

- 1. Regroupement municipal** — Les membres du conseil ont unanimement adopté une résolution visant à demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) de réaliser une étude d'opportunité sur un possible regroupement avec les municipalités d'Issoudun et de Sainte-Croix. Ces dernières ont également adopté la même résolution. Cette étude permettra aux municipalités d'obtenir sans frais une analyse neutre quant aux avantages et désavantages d'un éventuel regroupement. Les trois municipalités se sont engagées à présenter les résultats et constats de cette étude, une fois celle-ci déposée. Rappelons qu'il s'agit d'une démarche volontaire des trois municipalités et que celles-ci n'ont aucune obligation de procéder à un regroupement une fois l'étude complétée.
- 2. Peinture de la piscine** — La piscine intérieure du Complexe récréatif se refera une beauté. En effet, les membres du conseil ont octroyé le contrat à l'entreprise de Saint-Antoine-de-Tilly *Piscines LMJ inc.* pour repeindre l'intérieur de la piscine ainsi que le trottoir. Les travaux évalués à 47 982 \$, excluant les taxes, seront réalisés cet automne, après la fin de la présente session des activités de baignade. Évidemment, ces travaux nécessiteront la fermeture de la piscine pendant quelques semaines.
- 3. Tonte de gazon** — La Municipalité a octroyé un contrat à l'entreprise *Fabien les gazons* pour la tonte de pelouse des terrains municipaux. Il s'agit d'un contrat d'une durée de deux ans d'un montant de 97 947,20 \$, excluant les taxes.
- 4. Service incendie** — En tant que municipalité mandataire et responsable de l'administration du Service incendie en commun, la Municipalité de Laurier-Station a adopté les prévisions budgétaires pour l'année 2025. À noter que l'on constate une diminution budgétaire de plus de 46 000 \$ pour la prochaine année, ce qui signifie une diminution de la part à payer de Laurier-Station de 21 198 \$.
- 5. Opération Nez rouge Lotbinière** — La période des Fêtes approche à grands pas et encore cette année les citoyens de Laurier-Station pourront compter sur le service de accompagnement Opération Nez rouge Lotbinière qui existe depuis 32 ans déjà. En soutien, les membres du conseil ont accordé une aide financière de 200 \$ à cet organisme fort apprécié. C'est également l'occasion de vous rappeler de bien planifier vos déplacements et d'appeler *Opération Nez rouge* si vous prenez un verre!

STATIONNEMENT DE NUIT

La neige est à nos portes et les déneigeuses reprendront du service!

Il est interdit de stationner sur les voies publiques de la Municipalité **entre 23 h et 7 h, du 15 novembre au 1er avril** de l'année suivante.

Tout agent de la paix ou fonctionnaire désigné est autorisé à faire enlever ou à déplacer tout véhicule stationné à un endroit où il nuit aux travaux de voirie, à l'enlèvement et au déblaiement de la neige. Il est autorisé à remorquer ou à faire remorquer ainsi qu'à remiser ce véhicule ailleurs, notamment à un garage, aux frais du propriétaire, qui ne peut en recouvrer la possession que sur le paiement des frais réels de remorquage et de remisage le tout, en sus des amendes prévues au règlement *RHSPPPP 22-23*.

Période du temps des fêtes

L'interdiction ne s'applique toutefois pas entre le 23 décembre et le 3 janvier **sauf si des précipitations ou des averses de neige surviennent** durant cette période.

Référence : Règlement n° 22-23, articles 6.5.6 et 6.7.1



CITOYENS INFORMÉS



Dans la chronique *Citoyens informés*, retrouvez périodiquement des rappels sur la réglementation en vigueur, des dates importantes à retenir pour respecter les règlements municipaux, des nouveautés quant à la réglementation municipale, et plus encore! Soyez des citoyens bien informés!

Circulation de véhicules hors-route sur le territoire

Le 9 septembre dernier, les membres du conseil ont adopté un règlement permettant la circulation des motoneiges et des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux.

- ◆ Il est permis de circuler en motoneige ou en véhicule tout-terrain sur les chemins publics ou parties de chemins publics **identifiés**;
- ◆ L'autorisation de circuler est accordée aux endroits prévus par la présence de **signalisation routière appropriée**;
- ◆ L'autorisation de circuler aux véhicules hors route visés, sur les lieux ciblés, est valide que **pour la période déterminée**.

Véhicules tout-terrain (VTT)



1er décembre au 30 avril

- ⇒ **Rue Lemay** (entre la rue Olivier et le champ agricole), sur environ 180 mètres
- ⇒ **Rue St-André** (entre la rue Beaudry et la limite municipale), sur environ 275 mètres

1er janvier au 31 décembre

- ⇒ **Rue de la Seigneurie** (entre le civique# 140 et la limite municipale avec Saint-Flavien), sur environ 675 mètres
- ⇒ **Rue Olivier** (entre la rue Lemay et le stationnement) sur environ 1 525 mètres



Motoneiges



1er décembre au 30 avril

- * **Rue Lemay** (entre la rue Olivier et le champ agricole), sur environ 180 mètres
- * **Rue de la Seigneurie** (entre le civique# 140 et la limite municipale avec Saint-Flavien), sur environ 675 mètres



RÉOUVERTURE DU SERVICE DE RADIOGRAPHIE

CLSC Laurier-Station

Le Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches désire vous informer que le service de radiographie du CLSC de Laurier-Station est de nouveau fonctionnel, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h.

Le service de radiographie est offert avec et sans rendez-vous.

Pour toutes questions en lien avec le service de radiographie, nous vous invitons à communiquer directement avec le service au 418 728-3435 poste 81339.



PÉRIODE PROPICE POUR FAIRE DES DONNS

Attention de les faire de la bonne façon!



Afin de sensibiliser la population de la MRC de Lotbinière, La Ressourcerie de Lotbinière a élaboré des consignes pour aider les citoyens à faire des dons.

Dans plusieurs municipalités, la Ressourcerie dispose de cloches de dons. Vous pouvez y déposer vos sacs ou petites boîtes d'objets non cassants. Sinon, vous pouvez toujours venir les porter directement en magasin au 248, rue du Parc à Laurier-Station.

Horaire de la Ressourcerie :
du lundi au samedi inclusivement 9h30 à 17h00

Si vous souhaitez faire don de meubles, il est préférable de téléphoner au 418 728-1900 avant de vous présenter, pour vous assurer que l'effectif pour la manutention est disponible ainsi que la place en magasin. Bien entendu, ils devront jeter un coup d'œil à vos meubles avant de les accepter.

Il est strictement interdit de laisser des objets et/ou meubles à côté des cloches de dons et à l'extérieur de la Ressourcerie en dehors des heures d'ouverture.

Dons acceptés : livres, vaisselle, petits appareils électriques, jouets, jeux, articles de sport, articles de jardinage, outils de tous genres, articles pour l'auto, vêtements avec les logos des écoles, vêtements de tous genres, sacs à main, bijoux, souliers, bottes, meubles de tous genres, électroménagers, literie, rideaux, articles de maison (fer et planche à repasser, fers à plaquer et à friser) articles de camping, en fait, tout ce qui peut servir dans une maison ou un garage. Même si tous ces articles et meubles sont anciens, nous les acceptons.

Dons refusés : matériaux dangereux, produits chimiques, peinture, les denrées, sièges d'auto pour enfants, couchettes, casques de protection de moto, motoneige, hockey, vélo ou patin, stores avec cordons.

La Ressourcerie de Lotbinière vous remercie à l'avance pour votre générosité.

FERMIÈRES LAURIER-STATION

Souper de Noël au centre communautaire, le lundi 9 décembre dès 18 h.





UN PRIX POUR LE SERVICE INCENDIE

Mérite québécois de la sécurité civile

Le Service incendie a obtenu un prix à l'occasion de la cérémonie du *Mérite québécois de la sécurité civile de l'année 2024* qui a eu le 17 octobre dernier. La Municipalité de Laurier-Station a reçu le prix **Mérite** dans la catégorie Préparation aux sinistres pour son projet *l'Exercice Rail-Lie I*.

Ce projet consistait en une simulation de table de la gestion d'un déraillement de train à Laurier-Station.

«La simulation prévoyait que les wagons arriveraient sur la rue Saint-André. Ça touchait le petit ruisseau qui passe sous l'autoroute 20 ainsi que le Métro et qui coule vers le fleuve. Il y avait un déversement de diesel qui s'enflammait et qui provoquait, par la suite, l'embrasement des gaz», a raconté le directeur du Service de sécurité incendie de Laurier-Station, Patrick Rousseau.

L'exercice impliquait une vingtaine de participants du CN, de Laurier-Station et des gouvernements provincial et fédéral.

«Cette simulation a permis à tous les intervenants de comprendre le travail de l'autre et de s'y familiariser. S'il arrivait une telle situation, nous avons déjà les contacts et nous savons déjà qui s'occupe de quoi. Nous avons pu aussi nous familiariser avec les procédures à suivre en cas de déraillement», a expliqué Patrick Rousseau.

Cette simulation était centrée sur la gestion d'un événement et pas sur le travail d'intervention sur le terrain, ajoute M. Rousseau. N'empêche que les pompiers de Laurier-Station s'entraînent également à répondre à ce genre d'événement à l'échelle locale.

«Ça fait déjà partie de notre réflexion de se préparer à un éventuel déraillement de train. [...] En mai, le CN a formé plusieurs intervenants de notre service.»

Les Prix du Mérite québécois de la sécurité civile reconnaissent les initiatives prises en matière de sécurité civile. Neuf prix honorifiques sont décernés chaque année. —Source : *Mélanie Labrecque, Le Peuple de Lotbinière*



Sur la photo : Steve Boivin, du ministère de la Sécurité publique, Patrick Rousseau, directeur du Service de sécurité incendie de Laurier-Station, et Jean Savard, sous-ministre associé à la sécurité civile et de la sécurité incendie.

Courtoisie de Frédéric Lavoie – Photographe

Vous aimez discuter et créer des liens ?

Nous cherchons plusieurs bénévoles pour faire des visites d'amitié à Laurier-Station ! Il suffit d'offrir votre écoute à un aîné seul et isolé. Une heure par semaine qui peut faire une grande différence !



CPAL
CENTRE POPULAIRE D'ALTERNANCE DES LOTBINIÈRES

Contactez-nous

418 728-4825 poste 106
visites@cpalotbiniere.com

Écoute - Partage - Amitié - Confiance



DU **25** NOVEMBRE
AU **6** DÉCEMBRE

JOURNÉES D'ACTION
CONTRE LES VIOLENCES
FAITES AUX **FEMMES**




Centre-Femmes de Lotbinière 418-728-4402
SOS Violence conjugale 1-800-363-9010 24h / 7 jours



Le 23 novembre

à la bibliothèque Wilfrid-Laurier



L'Heure du conte avec Bibi et Étoile

- Le samedi 23 novembre de 10 h 30 à 11 h 30
- Public cible : 4 à 7 ans
- Animation et goûter au programme
- Lecture du conte :

CHANTERAS-TU, LA BALEINE ?

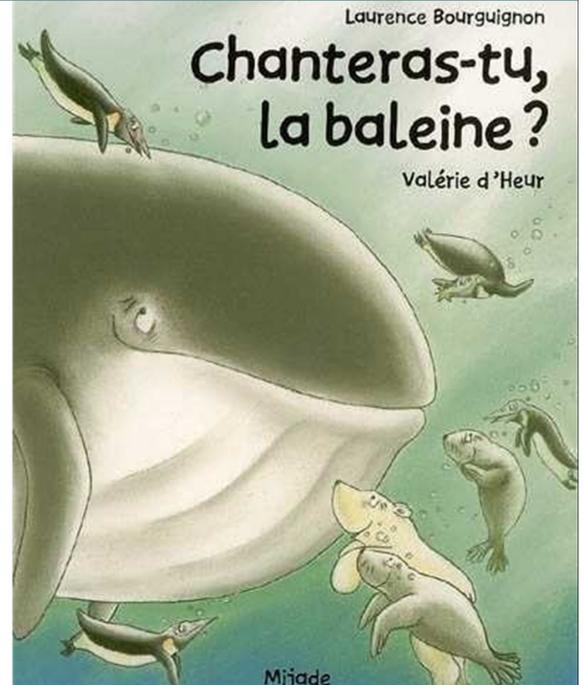
Par Laurence Bourguignon et Valérie D'Heur

Il y a une grande agitation sur la banquise : une baleine vient d'arriver. Il paraît qu'elle va chanter. Les animaux sont venus l'écouter, mais la baleine fait des manières. Elle réclame un décor, de l'éclairage, un orchestre. Mais rien ne la satisfait. Il lui manque quelque chose. Il lui faut peut-être une raison de chanter.

Pour nous permettre de préparer l'activité, merci d'inscrire votre enfant par courriel à bwlaurier@globetrotter.net ou sur les heures d'ouverture par téléphone au 418 728-5939 ou en personne.

Horaire de la bibliothèque

- Mardi de 13 h à 15 h et de 18 h 30 à 20 h
- Mercredi de 18 h 30 à 20 h
- Samedi de 10 h à 12 h



PRÉSENTATION SPÉCIALE

Par un explorateur du grand nord

Tu auras la chance de voir un vrai fanon et une énorme vertèbre de baleine qu'il te présentera.



Images à titre indicatif

Bibliothèque Wilfrid-Laurier | 147, rue St-Denis | bwlaurier@globetrotter.net



MEVA ATELIER

ATELIER DE FABRICATION DE MACARON

Activité spéciale dans le cadre de la *Fête de Noël*

Sous le thème de Noël, cet atelier invite les participants à créer leurs propres macarons. L'atelier sera animé par Marie-Eva Lambert de MEVA Atelier, une artiste de Saint-Sylvestre. Marie-Eva guidera et encouragera les participants à laisser libre cours à leur créativité.

Chaque participant repartira avec ses créations et nous les inviterons à porter leur macaron lors de la marche de Noël en après-midi.

Informations:

- Samedi 7 décembre de 10 h à 12 h
- Bibliothèque Wilfrid-Laurier
- C'est gratuit!
- Recommandé à partir de 3 ans
- Activité offerte aux membres de la bibliothèque
- Les résidents de Laurier-Station peuvent devenir membres gratuitement de la bibliothèque – inscription sur place au 147 rue St-Denis, Laurier-Station – **418 728-5939**



HORAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Les mardis de 13 h 00 à 15 h 00 et 18 h 30 à 20 h 00

Les mercredis de 18 h 30 à 20 h 00

Les samedis de 10 h 00 à 12 h 00



Pour consulter le catalogue des livres : ville.laurier-station.qc.ca/bibliotheque

Communauté

SPORTIFS RECHERCHÉS!



Envie de t'impliquer tout en pratiquant ton sport préféré?

Le Service des loisirs est à la recherche de personnes qui désirent s'impliquer en tant que responsables de ligues amicales sportives pour l'hiver 2025. Vous êtes amateur de soccer, badminton, basketball, volleyball... vous serez responsable d'accueillir, voir à l'installation du matériel et pratiquer votre sport avec vos membres!

Nous souhaitons également mettre sur pieds une ligue sportive pour adolescents qui sera offerte à moindres coûts.

Notre équipe vous épaulera dans la recherche de joueurs et les communications. Intéressés? Communiquez avec Mme Isabelle Toutant, directrice du Service des loisirs au loisirs@ville.laurier-station.qc.ca ou au 418 728-2725 poste 101.



UN ÉVÉNEMENT RÉUSSI!

Le Comité des loisirs de Laurier-Station vous remercie

Le 27 octobre dernier, le Comité de loisirs a tenu son *Parcours d'Halloween* à La Chapelle. Ce ne sont pas moins de 600 personnes qui ont visité ce parcours tout aussi ludique qu'effrayant! Votre participation est le carburant pour le Comité des loisirs qui est déjà dans les préparatifs de la Fête de Noël. Merci d'avoir répondu présent! Bien sûr, il a fallu toute une équipe pour réaliser ce projet d'envergure. Le Comité est reconnaissant et tient à remercier chaleureusement toutes les personnes qui se sont impliquées de près ou de loin et qui ont contribué à la réussite de l'événement.



Nos bénévoles par ordre alphabétique:

Colombe Archambault, Amélie Arsenault, Benjamin Arsenault, Laetia Arsenault, Tristan Arsenault, William Arsenault, Claudia Auger, Thalie Auger, Ghislain Beaulieu, Megan Bédard, Léa Castonguay, Pénélope Croft, Jessika Daigle, Émile Desgagné, Andrée-Ann Dunn, Jonathan Giroux, Émilie Hamel, Guillaume Legros, Marc Legros, Maëlie Mercier, Maïka Nadeau, Annik St-Hilaire, Éloi St-Onge et Isabelle Toutant.



Les élèves de 6e année ont amassé une somme de 985 \$

Les élèves de 6e année de l'école La Source se joignent à nous pour vous remercier de votre participation lors du *Parcours d'Halloween* organisé par le Comité des loisirs de Laurier-Station. Votre généreuse contribution permettra aux jeunes de réaliser diverses activités scolaires incluant le voyage linguistique de fin d'année à Ottawa.

MERCI à tous d'avoir été présents pour eux!

Renée et Simon-Pierre, enseignants 6e année



Merci à nos généreux partenaires





LA PISCINE SE REFAIT UNE BEAUTÉ

Fin des activités aquatiques dès le 18 novembre à 16 h

En raison des travaux de peinture à la piscine, l'horaire du **Complexe récréatif sera modifié dès le mardi 19 novembre, et ce, jusqu'au 20 décembre**. En décembre, l'horaire du temps des fêtes sera annoncé.

Le **18 novembre** seules les activités en journée sont maintenues. Les **bains libres en soirée sont annulés**.

À noter qu'exceptionnellement le **lundi 25 novembre** le Complexe sera ouvert de 9h à 10h pour le cours d'essai de Zumba!

Horaire du Complexe récréatif

Lundi au vendredi : 13 h 00 à 21 h 30

Samedi : 8 h 30 à 14 h 30

Dimanche : 9 h 00 à 12 h 00



La session des activités aquatiques **Hiver 2025** débutera le 2 février prochain

D'ici là, en janvier nous prévoyons offrir:

- **Aquaforme+** sans inscription au coût de 5\$ par séance (20 participants)
- Cours intensifs **gratuits** de **Sauveteur Nationale**
- Plusieurs **bains libres en longueur et bains libres familiaux** seront également offerts

L'inscription aura lieu du 20 au 22 janvier

Restez à l'affût pour notre programmation Hiver 2025 sera dévoilée en janvier!

FORMATION SAUVETAGE GRATUITE

Premiers Soins Général/DEA

Pour ceux et celles qui désirent suivre la formation de Sauveteur National, sachez que ce cours est un préalable nécessaire. Vous devez être âgés d'au moins 13 ans à l'examen final.

Ce cours est d'une durée de 16 heures en classe. Il vous prépare à assumer un rôle d'intervenant préhospitalier lors d'une situation d'urgence demandant des notions de premiers soins. Dans ce cours, vous approfondirez de nombreux sujets, tels que l'appréciation de la condition clinique d'une victime et les traitements à prodiguer en cas d'urgences prioritaires et d'urgences secondaires.

De plus, vous apprendrez à utiliser un défibrillateur externe automatisé (DEA) et à administrer de l'épinéphrine par auto-injecteur et à procéder à la réanimation cardiorespiratoire (RCR) sur un adulte, un enfant et un bébé. Cette formation vous prépare également à assumer un rôle de prévention en vous permettant de reconnaître rapidement des signes et symptômes anormaux et d'appliquer les mesures nécessaires.

Dates des formations

Lundis 2 et 9 décembre : 17 h 30 à 21 h 30

Jeudis 5 et 12 décembre: 17 h 30 à 21 h 30

Une formation intensive et gratuite de Sauveteur National sera offerte en janvier avec possibilité d'embauche au sein de notre équipe de sauveteurs!

Informations et inscription : reception@ville.laurier-station.qc.ca | 418 728-2725 poste 100



Québec 



La Fête de
NOËL

 **Laurier-Station**
une ville à la campagne

SAMEDI 7 DÉCEMBRE

À LA BIBLIOTHÈQUE WILFRID-LAURIER

10 H À 12 H

ATELIER DE CONFECTION DE MACARONS

13 H À 15 H 30

**RENCONTRE AVEC LE PÈRE NOËL POUR LUI REMETTRE TA LETTRE
DISTRIBUTION DE CADEAUX (QUANTITÉ LIMITÉE)
MAQUILLAGE, CHOCOLAT CHAUD ET FRIANDISES**

DANS LES RUES

13 H À 15 H 30

**BALADES EN CALÈCHE
DÉPART STATIONNEMENT DE L'ÉCOLE LA SOURCE**

15 H 30 À 16 H

**TRADITIONNELLE MARCHÉ DE NOËL
LE CHARIOT DE PÈRE ET MÈRE NOËL OUVRIRA LA MARCHÉ
DES LUTINS AMASSERONT LES DENRÉES NON PÉRISSABLES**

POUR LES DÉTAILS ET LES TRAJETS VISITEZ LE VILLE.LAURIER-STATION.QC.CA/ACTIVITES-SPECIALES

